

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2019 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

**Sont présents :**

Sébastien Gagnon, conseiller, siège no 1, Christian Jutras, conseiller, siège no 2, François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège no 4, Jocelyne Guilbault, conseillère, siège no 5, Nancy Fontaine, conseillère, siège no 6.

**Est absent :**

Pascal Gagnon, conseiller, siège no 3

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, M<sup>me</sup> Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

235.11.2019 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Ordre du jour**

Séance extraordinaire

Le lundi 4 novembre 2019, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Articles promotionnels : sacs
5. Local à louer : 315, rue Principale
6. Devis camion 10 roues avec équipements de déneigement
7. Avis de motion règlement d'emprunt pour camion 10 roues avec équipements de déneigement (Reporté)
8. Rang Saint-Louis : virée de déneigement
9. Équipement de communication dans les véhicules (Reporté)
10. Dossier 990, rang Sainte-Anne
11. Dossier 150, rue Dumoulin
12. MRC Nicolet-Yamaska; renouvellement de l'entente du contrôle biologique des insectes piqueurs
13. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement
14. Levée de la réunion

#### **4. Articles promotionnels : sacs**

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Rivard a fait deux propositions pour de grands sacs fourre-tout noirs avec le logo imprimé en couleur ou en noir et blanc;

236.11.2019 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyé par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de choisir l'option avec le logo de couleur au coût de 1 000,28\$ taxes incluses pour 250 sacs tel que la soumission 101-2074071.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **5. Local à louer : 315, rue Principale**

Attendu que la Caisse populaire Desjardins de l'Est quittera les lieux du 315, rue Principale à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019, les membres du conseil analyseront différents scénarios pour ce local vacant.

#### **6. Devis camion 10 roues avec équipements de déneigement**

237.11.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyé par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'aller en soumission publique pour l'achat d'un camion 10 roues (6x4) sans les options d'équipements de déneigement et d'une benne;
- que les équipements de l'Inter 1993 soient installés sur le futur camion 10 roues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

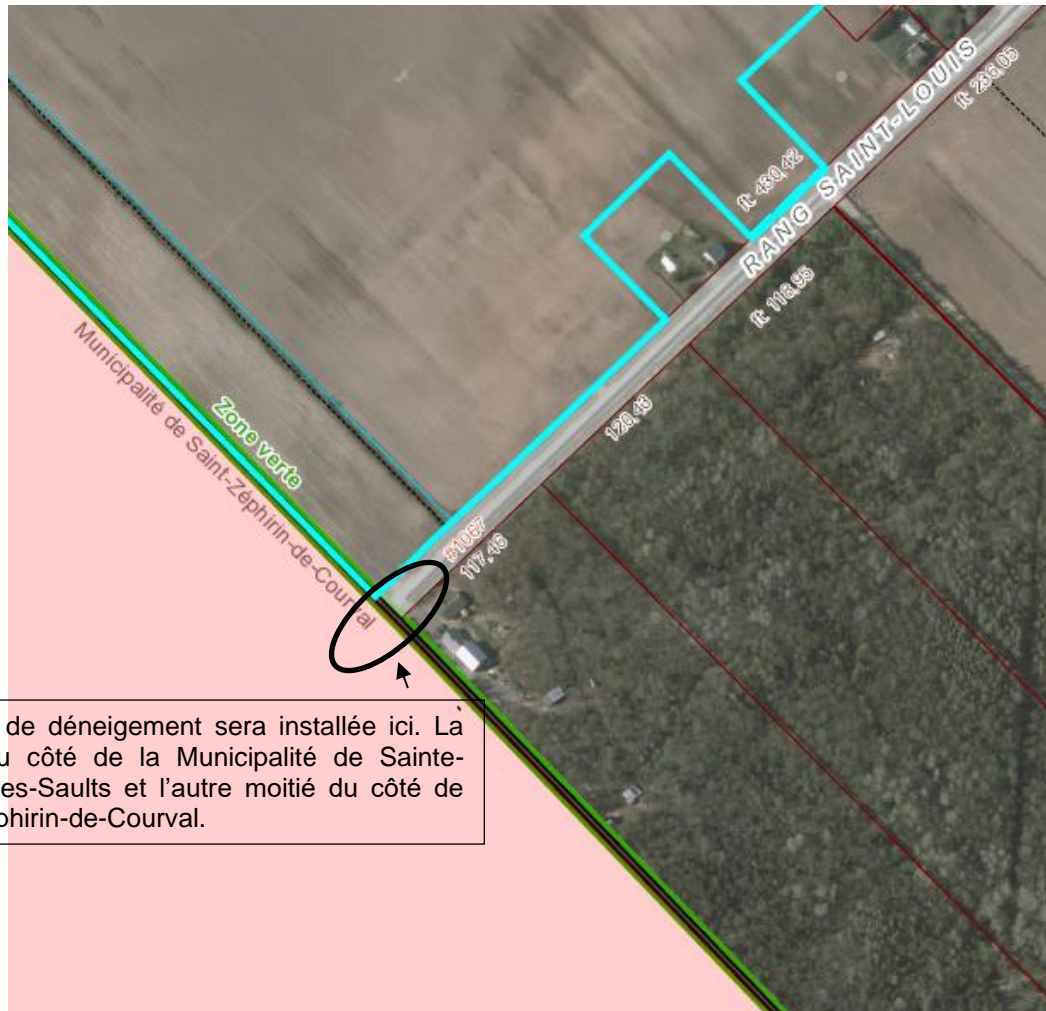
#### **7. Avis de motion règlement d'emprunt pour camion 10 roues avec équipements de déneigement (Reporté)**

#### **8. Rang Saint-Louis : virée de déneigement**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés de déneigement de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults demandent d'avoir un accès à une virée pour le déneigement du rang Saint-Louis à la limite des municipalités de Sainte-Brigitte-des-Saults et de Saint-Zéphirin-de-Courval;

**CONSIDÉRANT QUE** la virée de déneigement pourra servir autant à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults que la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval pour l'entretien du rang Saint-Louis;

**CONSIDÉRANT QUE** le ponceau sera installé à l'endroit prévu dans le croquis présenté ci-dessous :



La virée de déneigement sera installée ici. La moitié du côté de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et l'autre moitié du côté de Saint-Zéphirin-de-Courval.

238.11.2019 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyé par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire une demande à la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval pour partager les coûts en parts égales de l'installation du ponceau et du ponceau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. Équipement de communication dans les véhicules (Reporté)**

**10. Dossier 990, rang Sainte-Anne**

Le maire fait un suivi est fait pour le 990, rang Sainte-Anne.

**11. Dossier 150, rue Dumoulin**

**CONSIDÉRANT QU'UN** glissement de terrain est survenu sur l'immeuble portant l'adresse civique 150, rue Dumoulin, le 22 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 150, rue Dumoulin, demandent une implication de la municipalité pour stabiliser la pente de leur terrain, dans un délai respectable, puisque la municipalité « s'avère être le promoteur du développement domiciliaire »;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a contacté la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Ministère de la Sécurité publique, pour évaluer le sinistre;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis technique final a été préparé par le Ministère des Transports suite à une demande du Ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 août 2010, la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a fait faire une étude de stabilité des pentes dans ce secteur, par la firme d'ingénierie LVM , avant d'y établir un nouveau développement résidentiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon cette étude, une bande de protection de 5 mètres est requise par rapport au haut du talus;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a vendu le terrain aux propriétaires du 150, du Domaine, avec une mention à l'effet que « l'acquéreur est au courant que l'immeuble est situé en majeure partie dans la zone à risque élevé de glissement de terrain et qu'il existe une bande de protection riveraine sur son terrain »;

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 avril 2018, la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a fait actualiser l'étude de stabilité de talus du nouveau développement résidentiel préparé en 2010 par la firme LVM ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults n'a aucune responsabilité en lien avec le glissement de terrain survenu le 22 avril 2019 et qu'il ne lui appartient pas de payer les frais reliés à cet événement ou aux correctifs à apporter à l'immeuble, le cas échéant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ne peut que recommander les propriétaires du 150, rue Dumoulin, au rapport préparé par Copernic et les inviter à communiquer avec cette firme ou une autre firme pour obtenir des conseils et trouver des solutions au glissement de terrain;

239.11.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon  
Appuyé par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas accorder d'aide financière ni technique pour stabiliser le talus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. MRC Nicolet-Yamaska ; renouvellement de l'entente du contrôle biologique des insectes piqueurs**

**ATTENDU QUE** la MRC Nicolet-Yamaska avait prévu deux années d'option au devis d'appel d'offres pour le traitement des insectes piqueurs;

**ATTENDU QUE** la MRC Nicolet-Yamaska demande à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults si elle désire renouveler ladite entente;

**ATTENDU QUE** les municipalités de la MRC Nicolet-Yamaska souhaitent renouveler le mandat accordé à GDG Environnement pour le traitement des insectes piqueurs.

240.11.2019 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyé par Jocelyne Guilbault

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de de confirmer à la MRC Nicolet-Yamaska que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults s'engage à reconduire ladite entente pour le traitement des insectes piqueurs (mouches noires) pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement**

Aucune question n'est soumise.

**13. Levée de la réunion**

241.11.2019 Il est 20 h 56, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, M. Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
**Maire**

---

**Manon Lemaire**  
**Directrice générale**